

GROUPE MAJORITE DEPARTEMENTALE DE GAUCHE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Relevé des décisions de la Commission Permanente d'avril 2015 – Canton de THUEYTS

«Madame Bernadette ROCHE et Monsieur Jérôme DALVERNY, Conseillers départementaux, communiquent les décisions votées en faveur du canton de THUEYTS lors de la Commission Permanente du 27 avril 2015 :

Pour l'utilisation des équipements sportifs communaux mis à disposition des collégiens, une subvention totale de 6 979,50 € sera répartie en faveur des communes de Montpezat sous beazon et Saint Cirgues en Montagne, de la Communauté de communes Sources et Volcans ainsi que le collège de la montagne ardéchoise de Saint Cirgues en Montagne.

Les clubs sportifs ayant dans leurs effectifs des jeunes de moins de 18 ans, percevront une dotation pour le fonctionnement de leur école de sport et l'organisation de stages, de matchs et de tournois. Une subvention globale de 2 118 € sera ainsi répartie au profit des associations suivantes :

- Montpezat sous Bauzon Basketball 07
- Association Canoé Kayak de la Région d'Aubenas de Prades
- Jeunesse sportive des Hautes Cévennes
- Judo club jaujacquois
- Judo club Athogien
- Karaté Shotokan pradois de Meyras
- Karaté dô Jaujacquois
- La boule du Plateau de Coucouron

Au titre de la répartition des aides en faveur des équipes sportives de haut niveau amateur, une subvention de 1 600 € sera versée à Lalevade Prades Football.

Au titre de l'aide du département en accompagnement des travaux d'aménagement de traverse d'agglomération, une subvention globale de 212 310 € sera répartie en faveur des communes de Jaujac et de Saint Etienne de Lugdarès.

Dans le cadre du règlement d'aide directe aux entreprises agroalimentaires et notamment de l'action 4 du PIDA Châtaigne d'Ardèche, une subvention de 12 500 € sera versée à la SAS SOPPREG pour l'acquisition d'équipement pour la préparation des châtaignes sur la commune de La Souche. »